



## CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2015

### Compte-rendu de réunion

#### Présents :

Moïse CARON (Maire)	Henri VENTROUX (Adjoint)	Valérie LE CORRE
Gérard VINAY	Liliane MARSAC	Thierry HECTOR
Anne-Marie CHOURAQUI	Yannick CAILLET	Claudine LECLERE
Laurent BESNARD	François MINEAU	

#### Excusé :

Marie-Jos LIGIER (1 <sup>ière</sup> adjointe)	Pouvoir donné à Thierry HECTOR
Jackie WITZ (Adjoint)	Pouvoir donné à Moïse CARON
Daphné PERROT	Pouvoir donné à Yannick CAILLET

Le quorum ayant été atteint, la séance a été ouverte à 20h45. Elle a été levée à 23h30

### ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- I. Demande de Modification du budget
- II. Délibérations
- III. Points divers
- IV. Annexes

## I. DEMANDES DE MODIFICATION DU BUDGET

Dans le cadre de la commission finance, Valérie LE CORRE a présenté à l'ensemble du conseil municipal les transferts de sommes de compte à compte afin d'assurer un budget à l'équilibre.

**Le Maire a donc soumis à délibération les transferts suivants (les 2 DM suivantes) :**

⇒ DM n°1 :

<b>5 195,14 €</b>	sont transférés du compte 22 (dépenses imprévues)		
vers le compte	6 265	pour la somme de	456,00 €
vers le compte	60 623	pour la somme de	676,82 €
vers le compte	61 522	pour la somme de	226,02 €
vers le compte	6 232	pour la somme de	723,45 €
vers le compte	6 262	pour la somme de	785,66 €
vers le compte	6 067	pour la somme de	16,14 €
vers le compte	61 521	pour la somme de	1 152,60 €
vers le compte	66 111	pour la somme de	1 158,45 €



⇒ DM n°2 :

<b>6 180,06 €</b>	sont transférés du chapitre 65 (autres organismes)		
vers le compte	60 612	pour la somme de	1 767,52 €
vers le compte	6 067	pour la somme de	252,74 €
vers le compte	6 262	pour la somme de	57,80 €
vers le compte	6 251	pour la somme de	314,30 €
vers le compte	61 522	pour la somme de	1 393,92 €
vers le compte	6 232	pour la somme de	1 157,52 €
vers le compte	60 221	pour la somme de	97,90 €
vers le compte	60 623	pour la somme de	314,46 €
vers le compte	6 261	pour la somme de	265,90 €
vers le compte	6 156	pour la somme de	438,00 €
vers le compte	60 632	pour la somme de	120,00 €

Contre 0

Abstention 0

**Pour 14**

Il est notamment précisé en séance que la municipalité a jusqu'au 21 janvier 2015 pour payer les factures 2014 sur le budget 2014. Ce que souhaite l'ensemble des membres du conseil.

Un bilan a ensuite été présenté et il ressort en fin d'année un solde positif de

⇒ +44.000€ sur le budget de fonctionnement

⇒ +50.000€ sur le budget d'investissement

Un prêt de 243000 euros a été souscrit en 2013 et arrive à échéance fin 2015. Ce prêt devait être soldé par une « rentrée de TVA » de 2015. Mais cette rentrée ne sera que de 200000 euros : la différence de 43000 pourra être financée par le solde positif du budget investissement 2014.

Il a été convenu en séance de conserver le solde positif du budget de fonctionnement sur la section fonctionnement car il peut être basculé sur la ligne budget investissement en cas de besoin (l'inverse n'étant pas possible).

A noter également que la commune de Rouvray doit un arriéré de ~40.000€ à la commune d'Houlbec-Cocherel. Les modalités de recouvrement de cette créance sont en cours de discussion entre les 2 municipalités.

Pour l'année 2015, le Maire Moïse CARON a souhaité évoquer 3 axes importants :

- ⇒ L'entretien des bâtiments de la commune en axant la stratégie sur le préventif plutôt que sur le curatif (qui coûte plus cher)
- ⇒ Toute malfaçon (école, cantine, etc.) fera désormais l'objet d'un constat huissier
- ⇒ Achat d'un nouveau véhicule pour la commune



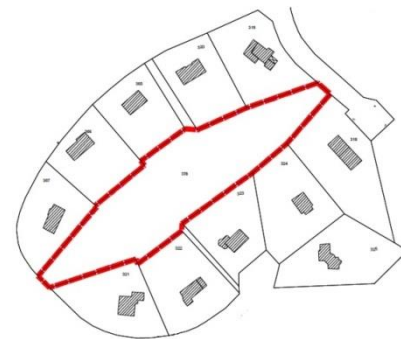
## II. DELIBERATIONS

### 2.1 Terrain n°378 de La Grande Fortelle

Le conseil municipal a délibéré sur demande du Maire sur le fait de passer le terrain susmentionné du domaine public vers le domaine privé.

Contre	0	Abstention	1	<b>Pour</b>	<b>13</b>
--------	---	------------	---	-------------	-----------

**Claudine LECLERE**

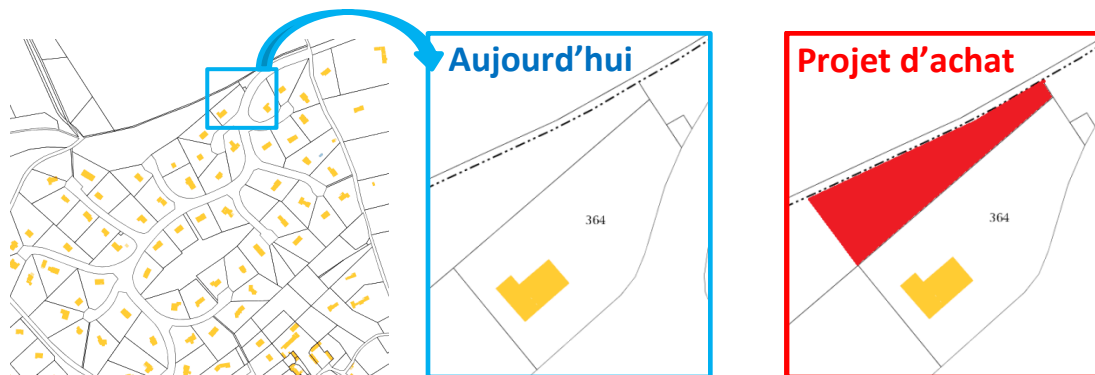


La procédure qui sera suivie ;

- ⇒ Envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception (LRAAR) aux Domaines pour leur demander de réaliser le métrage du terrain et nous fournir un avis sur son évaluation financière.
- ⇒ Envoi d'un courrier en LRAAR à tous les habitants des Clairières précisant la volonté de la commune de vendre le terrain informant ainsi les riverains intéressés pour acquérir une parcelle et leur signifiant que toute remarque pourra être faite en mairie
- ⇒ Un délai de 1 mois prendra alors effet, à l'issue duquel le conseil municipal renverra le même courrier mais en lettre simple aux riverains
- ⇒ Enfin, la phase de vente pourra être lancée après un délai de 10 jours.

### 2.2 Terrain jouxtant la parcelle 364 à la Clairière de la Fortelle.

Les propriétaires du terrain 364 (cf. cadastre) des clairières de la Fortelle (M. Thierry AUBRY et Mlle Sylvie NEVEU) souhaitent faire une proposition d'achat d'une parcelle jouxtant leur terrain (zone en rouge ci-après) afin d'en faire une zone de gazon et d'y planter des arbres fruitiers.



Le conseil municipal a délibéré sur demande du Maire sur le fait de passer le terrain susmentionné (zone en rouge ci-dessus) du domaine public vers le domaine privé.

Contre	0	Abstention	0	<b>Pour</b>	<b>14</b>
--------	---	------------	---	-------------	-----------

### 2.3 Compétence de la CAPE.

Le Maire a soumis à délibération du conseil municipal le souhait de transférer à la CAPE la compétence de l'instruction des dossiers de demande de travaux ou de permis de construire dès que la DDTM s'en sera désistée en juillet 2015 :

Contre	0	Abstention	0	<b>Pour</b>	<b>14</b>
--------	---	------------	---	-------------	-----------



### III. POINTS DIVERS

#### 3.1 COMMISSION ECOLE

Gérard VINAY, vice-président de la commission école, confirme en séance l'inscription de 106 enfants pour les clubs de la 2<sup>ème</sup> période.

#### 3.2 COMMISSION ANIMATION

Liliane MARSAC, vice-présidente de la commission animation a listé en séance les actions et projets proposés pour 2015 :

- ⇒ Illumination de la commune pour les fêtes de fin d'année
- ⇒ Fleurissement de la commune (notamment achat de barrières en bois et de jardinières)
- ⇒ Concours maison fleurie, maison illuminée
- ⇒ Repas à domicile ?
- ⇒ Activités ASCHC sur 2015
- ⇒ Départ de rallye
- ⇒ Course de vélo

Il est également proposé de louer la petite salle (ancienne cantine) en sus de la salle des fêtes. Le tarif de location est proposé à 150€. Les conditions de location restent à définir.

Lors de la séance, Anne-Marie CHOURAQUI a présenté sa démission de la commission animation et Yannick CAILLET s'est déclaré comme nouveau membre, l'ensemble des présents ont votés pour.

#### 3.3 COMMISSION VOIRIE

Henri VENTROUX, vice-président de la commission, confirme en séance la mise à niveau de 21 points lumineux de la commune en fin d'année 2014. L'utilisation de moyens des communes environnantes et la participation active des employés communaux a permis de faire des économies substantielles.

Des travaux ont également été réalisés par les employés communaux à l'église d'Houlbec-Cocherel l'évacuation des eaux ainsi que des travaux réalisés par un artisan : les gouttières.

#### 3.4 DIVERS

Le Maire Moïse CARON, donne lecture d'une note d'informations qui doit être adressée à toute nouvelle entreprise étant amenée à travailler avec la mairie.

Il est précisé que toute facturation doit être adressée à la mairie et non en direct à l'école, ceci de façon à ne pas allonger les délais de traitements

Le Maire précise que du fait de la non préparation en amont de l'organisation du repas prévu avec l'ensemble de l'équipe communale, cette manifestation est repoussée à une date ultérieure.

Il est également évoqué l'intention d'installer un panneau à l'entrée de la commune recensant l'ensemble des commerces et services présents sur notre territoire.

Enfin, il est précisé en séance l'utilité de compléter la liste des N° d'urgence sur le site internet en y ajoutant celui des dépannages téléphone ; ceux pour les dépannages « électricité » (ERDF) et pour les dépannages « eaux » (service de la CAPE) y figurant déjà.



---

## **RAPPEL DES PROCHAINES ECHEANCES**

Prochain conseil municipal : 19 février 2015 à 20h30 en salle du conseil à la mairie (3ième jeudi du mois)  
Vœux du maire : 31 janvier à 10h30 à la salle des fêtes

Compte rendu soumis à validation par : Yannick CAILLET